

ASSOCIATION LE PAS

219 Route des Cabanes Quartier Le Brou 84 860 CADEROUSSE

N°Siret : 48326119400029

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

Mesdames, Messieurs,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre conseil d'administration du 28 janvier 2026, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association LE PAS, relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Sous la réserve décrite dans la partie « Fondement de l'opinion avec réserve », nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion avec réserve

Motivation de La Réserve pour limitation :

En raison de ma nomination tardive je n'ai pu précéder à des contrôles de cohérence tout au long de l'exercice 2025

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du (des) commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Si

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

À l'exception de l'incidence éventuelle du point décrit dans la partie « Fondement de l'opinion avec réserve », nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre conseil d'administration.

Responsabilités du (des) commissaire(s) aux comptes relatifs à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement

s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait Jonquerettes, le 25 mars 2026

Le Commissaire aux comptes

SERGE ICARDI

Expert Comptable

Commissaire aux comptes

252 Avenue du Mont Ventoux

84450 JONQUERETTES

Tél. 04 90 86 44 44 - Fax 04 90 27 97 72

Si

Bilan Association

ASSOCIATION LE PAS						
BILAN ACTIF						
Période du 01/01/2025 au 31/12/2025						
Présenté en Euros						
ACTIF	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)			Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)		
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES:						
Frais d'établissement						
Frais de recherche et développement						
Concessions, brevets, droits similaires						
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles						
Immobilisations incorporelles en cours						
Avances & acomptes sur immobilisations incorporelles						
IMMOBILISATIONS CORPORELLES:						
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériel & outillage industriels	6 870	5 502	1 368	0,16	2 052	0,27
Autres immobilisations corporelles	91 692	77 272	14 420	1,63	21 560	2,86
Immobilisations grevées de droit						
Immobilisations corporelles en cours	630 989		630 989	71,16	40 013	5,30
Avances & acomptes sur immobilisations corporelles						
IMMOBILISATIONS FINANCIERES:						
Participations						
Créances rattachées à des participations						
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille						
Autres titres immobilisés	16 000		16 000	1,80	16 000	2,12
Prêts						
Autres immobilisations financières						
TOTAL (I)	745 551	82 774	662 777	74,76	79 625	10,55
STOCKS ET EN COURS:						
Matières premières, approvisionnements						
En cours de production de biens et services						
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises						
Avances & acomptes versés sur commandes						
Créances usagers et comptes rattachés	15 296		15 296	1,73	29 695	3,93
Autres créances						
Fournisseurs débiteurs	3 171		3 171	0,36	2 065	0,27
Personnel	140		140	0,02		
Organismes sociaux						
Etat, impôts sur les bénéfices						
Etat, taxes sur le chiffre d'affaires						
Autres	26 687		26 687	3,01	24 525	3,25
Valeurs mobilières de placement						
Instruments de trésorerie						
Disponibilités	177 352		177 352	20,01	618 036	81,88
Charges constatées d'avance	1 100		1 100	0,12	800	0,11
TOTAL (II)	223 746		223 746	26,24	675 121	89,45
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)						
Primes de remboursement des emprunts (IV)						
Ecart de conversion actif (V)						
TOTAL ACTIF	969 297	82 774	886 523	100,00	754 746	100,00

Serge ICARDI
Expert Comptable
Commissaire aux comptes
252, Avenue du Mont Ventoux
84450 JONGUERETTES
Tél. 04 90 86 11 44 - Fax 04 90 27 97 72

ASSOCIATION LE PAS

BILAN PASSIF

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)	
FONDS ASSOCIATIFS ET RESERVES:				
FONDS PROPRES				
Fonds associatifs sans droit de reprise	502 232	56,65	487 022	64,53
Ecart de réévaluation				
Réserves	10 000	1,13	10 000	1,32
Report à nouveau	43 088	4,86	33 950	4,50
Résultat de l'exercice	4 557	0,51	9 138	1,21
AUTRES FONDS ASSOCIATIFS				
-Fonds associatifs avec droit de reprise				
. Apports				
. Legs et donation				
. Résultats sous contrôle de tiers financeurs				
-Ecart de réévaluation				
-Subventions d'investissement sur biens non renouvelables	97 847	11,04	26 633	3,53
-Provisions réglementées				
-Droits des propriétaires (commodat)				
TOTAL (I)	657 724	74,19	566 743	75,09
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	10 000	1,13	10 000	1,32
TOTAL (II)	10 000	1,13	10 000	1,32
FONDS DEDIES				
. Sur subventions de fonctionnement				
. Sur autres ressources	15 000	1,69	15 000	1,99
TOTAL (III)	15 000	1,69	15 000	1,99
DETTES				
Emprunts et dettes assimilées	70 081	7,91	78 000	10,33
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours				
Fournisseurs et comptes rattachés	73 783	8,32	9 305	1,23
Autres	40 481	4,67	53 830	7,13
Instruments de trésorerie				
Produits constatés d'avance	19 454	2,19	21 867	2,90
TOTAL (IV)	203 799	22,99	163 003	21,60
Ecart de conversion passif (V)				
TOTAL PASSIF	886 523	100,00	754 746	100,00
ENGAGEMENTS REÇUS				
Legs nets à réaliser :				
- acceptés par les organes statutairement compétents				
- autorisés par l'organisme de tutelle				
Dons en nature restant à vendre				
ENGAGEMENTS DONNÉS				

Serge ICARDI
 Expert Comptable
 Commissaire aux Comptes
 252, Avenue du Mont Ventoux
 84450 JONQUERETTES
 Tél. 04 90 85 11 44 - Fax 04 90 27 97 72

ASSOCIATION LE PAS

COMPTE DE RÉSULTAT

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025

Présenté en Euros

COMPTE DE RÉSULTAT				Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)		Variation absolue (12 mois)		%	
	France	Exportation	Total	%	Total	%	Variation	%			
PRODUITS D'EXPLOITATION:											
Ventes de marchandises	4 351		4 351	2,20			4 351	N/S			
Production vendue de biens											
Prestations de services	193 756		193 756	97,80	243 905	100,00	-50 149	-20,55			
Montants nets produits d'expl.	198 107		198 107	100,00	243 905	100,00	-45 798	-18,77			
AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION:											
Production stockée											
Production immobilisée											
Subventions d'exploitation			185 816	93,80	155 332	63,66	30 484	19,63			
Cotisations			9 492	4,79	7 526	3,09	1 966	26,12			
(+) Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs											
Autres produits			21 224	10,71	16 002	6,56	5 222	32,63			
Reprise sur provisions, dépréciations											
Transfert de charges											
Sous-total des autres produits d'exploitation			216 532	109,30	178 860	73,33	37 672	21,06			
Total des produits d'exploitation (I)			414 639	209,30	422 765	173,33	-8 126	-1,91			
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun											
Exédent transféré (II)											
PRODUITS FINANCIERS:											
De participations											
D'autres valeurs mobilières et créances d'actif											
Autres intérêts et produits assimilés			4 765	2,41	1 780	0,73	2 985	167,70			
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges											
Différences positives de change											
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement											
Total des produits financiers (III)			4 765	2,41	1 780	0,73	2 985	167,70			
PRODUITS EXCEPTIONNELS:											
Sur opérations de gestion					6 205	2,54	-6 205	-100,00			
Sur opérations en capital			5 233	2,64	5 400	2,21	-167	-3,06			
Reprises sur provisions et transferts de charges											
Total des produits exceptionnels (IV)			5 233	2,64	11 605	4,76	-6 372	-54,90			
TOTAL DES PRODUITS (I + II + III + IV)			424 637	214,35	436 149	178,82	-11 512	-2,63			
SOLDE DEBITEUR = DEFICIT											
TOTAL GENERAL											
			424 637	214,35	436 149	178,82	-11 512	-2,63			
CHARGES D'EXPLOITATION:											
Achats de marchandises			5 374	2,71			5 374	N/S			
Variations stocks de marchandises											
Achats de matières premières et autres approvisionnements											
Variations stocks matières premières et autres approvisionnements											
Autres achats non stockés			31 458	15,88	35 449	14,53	-3 991	-11,25			
Services extérieurs			28 829	14,55	31 073	12,74	-2 244	-7,21			
Autres services extérieurs			38 096	19,23	28 720	11,78	9 376	32,65			
Impôts, taxes et versements assimilés			5 916	2,99	1 632	0,67	4 284	282,50			
Salaires et traitements			237 188	119,73	237 578	97,41	-390	-0,15			
Charges sociales			57 766	29,16	60 854	24,95	-3 088	-5,06			
Autres charges de personnel			1 200	0,61	1 000	0,41	200	20,00			
Subventions accordées par l'association											

ASSOCIATION LE PAS

COMPTE DE RÉSULTAT

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025

Présenté en Euros

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)		Variation absolue (12 mois)	%
Dotations aux amortissements et aux dépréciations						
.Sur immobilisations : dotation aux amortissements	9 581	4,84	9 024	3,70	557	6,17
.Sur immobilisations : dotation aux dépréciations						
.Sur actif circulant : dotation aux dépréciations						
.Pour risques et charges : dotation aux provisions						
(-) Engagements à réaliser sur ressources affectées			15 000	6,15	-15 000	-100,00
Autres charges	3 611	1,82	1 600	0,66	2 011	125,69
Total des charges d'exploitation (I)	419 019	211,51	421 930	172,99	-2 911	
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun						
Déficit transféré (II)						
CHARGES FINANCIÈRES:						
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions						
Intérêts et charges assimilées	1 016	0,51			1 016	N/S
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières placements						
Total des charges financières (III)	1 016	0,51			1 016	N/S
CHARGES EXCEPTIONNELLES:						
Sur opérations de gestion	45	0,02	5 081	2,08	-5 036	-99,10
Sur opérations en capital						
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions						
Total des charges exceptionnelles (IV)	45	0,02	5 081	2,08	-5 036	-99,10
Participation des salariés aux résultats (V)						
Impôts sur les sociétés (VI)						
TOTAL DES CHARGES (I + II + III + IV + V + VI)	420 080	212,05	427 012	175,07	-6 932	1,61
SOLDE CREDITEUR = EXCEDENT	4 557	2,30	9 138	3,75	-4 581	-50,12
TOTAL GENERAL	424 637	214,35	436 149	178,82	-11 512	-2,63
EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE						
PRODUITS :						
Bénévolat	10 495		9 241			
Prestations en nature	14 375		15 387			
Dons en nature						
TOTAL	24 870		24 628			
CHARGES :						
Secours en nature						
Mise à disposition gratuite de biens et services						
Prestations	10 495		9 241			
Personnel bénévole	14 375		15 387			
TOTAL	24 870		24 628			

Serge ICARDI
Expert Comptable
Commissaire aux comptes
252. Avenue du Mont Ventoux
84450 JONQUERETTES
Tél. 04 90 86 11 44 - Fax 04 90 27 97 70

Annexes Association**ASSOCIATION LE PAS**

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025

ANNEXE ASSOCIATIONAux comptes annuels présentée en Euro
- Avec comptes substitués**Préambule**

- Description de l'objet social de l'entité
 - Description de la nature et du périmètre des activités ou missions sociales réalisées
 - Description des moyens mis en oeuvre
- L'exercice social clos le 31/12/2025 a une durée de 12 mois.
L'exercice précédent clos le 31/12/2024 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 886 523,05 E.

Le résultat net comptable est un excédent de 4 557,26 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 24/03/2026 par les dirigeants.

1 - Evénements significatifs et faits caractéristiques de l'exercice

Règlement ANC 2022-06 :

Les comptes annuels ont été établis selon les normes définies par le plan comptable général approuvé par le règlement ANC N° 2014-03 du 5 juin 2014 modifié par le règlement 2022-06 du 4 novembre 2022, et complété des mises à jour en vigueur actuellement, et les articles L123-12 à L123-28 du Code de Commerce :

- > continuité de l'exploitation
- > permanence des méthodes comptables, à l'exception des incidences de la première application de l'ANC 2022-06
- > indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Les faits significatifs de l'exercice sont les suivants :

- Les travaux de construction du gymnase commencés en 2024 sont comptabilisés en travaux en cours au compte 231000 pour un montant total de 630989.10 au 31.12.2025
Ces travaux sont financés par des dons, emprunts et subventions, inscrits au fond propre de l'association, comptabilisés aux comptes 102400 au compte 164000.
- Un don privé de 15000 avait été fait pour soutenir le fonctionnement de l'association et notamment assurer l'augmentation des salaires du personnel permanent et mis en fond dédié pour une utilisation en 2024, ce don est maintenu en fond dédié.
Son utilisation est reporté pour 2026.

Serge ICARDI
Expert Comptable
Commissaire aux comptes
252 Avenue du Mont Ventoux
84450 JONQUIERETTES
Tél. 04 80 86 11 44 - Fax 04 90 27 97 72

ASSOCIATION LE PAS

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025

ANNEXE ASSOCIATION

Aux comptes annuels présentée en Euro
- Avec comptes substitués

2 - Principes, règles et méthodes comptables

2.1 - Méthode générale

Les comptes annuels ont été élaborés et sont présentés conformément aux principes définis par le Plan Comptable Général 2014-03, aux prescriptions du Code du commerce et au règlement n° 2018-06 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et des fondations, énoncés par le Comité de la Réglementation Comptable.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

L'évaluation des éléments de l'actif a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention contraire, les montants sont exprimés en Euro.

2.2 - Principales méthodes d'évaluation et de présentation

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

2.2.1 - Evaluation des immobilisations incorporelles et corporelles :

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les frais d'acquisition des immobilisations à savoir les droits de mutations, les honoraires, les commissions et les frais d'actes sont incorporés (ou sont directement inscrits en charges) dans le coût d'acquisition ou de production de ces immobilisations.

L'association a mis en oeuvre la comptabilisation des immobilisations par composants :

- Préciser à compter de..., et la méthode retenue.

Serge ICARDI
Expert Comptable
Commissaire aux comptes
252, Avenue du Mont Ventoux
84450 JONQUERETTES
Tél. 04 90 86 11 44 - Fax 04 90 27 97 72

ASSOCIATION LE PAS

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025

ANNEXE ASSOCIATIONAux comptes annuels présentée en Euro
- Avec comptes substitués**2 - Principes, règles et méthodes comptables (suite)****2.2.2 - Amortissements et dépréciation de l'actif :**

Postérieurement à leur entrée, les actifs font l'objet d'un amortissement et / ou d'une dépréciation.

Les actifs dont l'utilisation par l'entité est déterminable font l'objet d'un amortissement mesuré par la consommation des avantages économiques attendus de l'actif.

Pour l'ensemble des actifs, il est apprécié à la clôture de l'exercice s'il existe un indice externe ou interne de perte de valeur montrant qu'un actif a pu perdre notablement de sa valeur. Si la valeur actuelle d'un actif immobilisé devient inférieure à sa valeur nette comptable, cette dernière est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation.

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Les amortissements sont calculés sur la durée réelle d'utilisation.

Type	Durée
Logiciels informatiques	de 01 à 03 ans
Brevets	07 ans
Agencements, aménagements des terrains	de 06 à 20 ans
Constructions	de 10 à 40 ans
Agencement des constructions	12 ans
Matériel et outillage industriels	05 ans
Agencements, aménagements, installations	de 06 à 10 ans
Matériel de transport	04 ans
Matériel de bureau et informatique	de 03 à 10 ans
Mobilier	de 05 à 10 ans

2.2.3 - Créances :

Les créances, dont les créances clients, sont évaluées à leur valeur nominale. Les créances clients font l'objet, le cas échéant, d'une provision calculée sur la base du risque de non recouvrement.

2.2.4 - Provisions pour risques et charges :

Des provisions pour risques et charges sont constituées dès qu'un élément du patrimoine a une valeur économique négative pour l'entité, qui se traduit par une obligation à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

Serge ICARDI
Expert Comptable
Commissaire aux comptes
252, Avenue du Mont Ventoux
84450 JONQUERETTES
Tél. 04 90 36 44 44 - Fax 04 90 27 97 72

ASSOCIATION LE PAS

ANNEXE ASSOCIATION

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025

Aux comptes annuels présentée en Euro
- Avec comptes substitués

2 - Principes, règles et méthodes comptables (suite)

2.2.5 - Contributions volontaires :

Conformément au règlement comptable CRC 99-01, les contributions volontaires ont fait l'objet d'une valorisation dans les conditions suivantes :

Les contributions en travail sont valorisées aux tarifs du personnel de remplacement selon la convention collective.

Les contributions en biens et services sont valorisées pour leur coût réel soit au prix de marché. Par prudence les coûts minima ont été retenus.

Serge ICARDI
Expert Comptable
Commissaire aux comptes
252, Avenue du Fort de la Vierge
84450 JONQUERETTES
Tél. 04 90 86 11 44 - Fax 04 90 27 97 72

ASSOCIATION LE PAS

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025

ANNEXE ASSOCIATION

Aux comptes annuels présentée en Euro
- Avec comptes substitués

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF

3.1 - Immobilisations :

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	63 625	583 152		646 777
Immobilisations corporelles	16 000			16 000
Immobilisations financières				
TOTAL	79 625	583 152		662 777

Serge ICARDI
Expert Comptable
Commissaire aux comptes
250, Avenue du Mont Ventoux
84150 VIGNOQUERETTES
Tél. 04 90 86 11 44 - Fax 04 90 27 97 72

ASSOCIATION LE PAS

ANNEXE ASSOCIATION

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025

Aux comptes annuels présentée en Euro
- Avec comptes substitués

4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF

4.1 - Fonds propres

Variation des fonds propres	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou Consommation	A la clôture
Fonds propres sans droit de reprise	487 022		15 210		502 232
Dont générosité du public					
Fonds propres avec droit de reprise					
Dont générosité du public					
Ecart de réévaluation					
Dont générosité du public					
Réserves	10 000				10 000
Dont générosité du public					
Report à nouveau	33 950	9 138			43 088
Dont générosité du public					
Excédent ou déficit de l'exercice	9 138				4 557
Dont générosité du public					
Situation nette	540 110	9 138	15 210		559 877
Situation nette dont générosité du public					
Fonds propres consommables					
Dont générosité du public					
Subventions d'investissement	26 633		76 446	5 233	97 847
Dont générosité du public					
Provisions réglementées					
Dont générosité du public					
TOTAL	566 743	9 138	91 656	5 233	657 724
TOTAL dont générosité du public					

Serge ICARDI
 Expert Comptable
 Commissaire aux comptes
 252, Avenue du Mont Ventoux
 84450 JONQUERETTES
 Tél. 04 90 86 11 44 - Fax 04 90 27 97 72

ASSOCIATION LE PAS

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025

ANNEXE ASSOCIATION

Aux comptes annuels présentée en Euro
- Avec comptes substitués

4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF (suite)

4.2 - Etat des dettes et produits constatés d'avance

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit	70 081	70 081		
Dettes financières diverses				
Fournisseurs	73 783	73 783		
Dettes fiscales & sociales	36 483	36 483		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	3 999	3 999		
Produits constatés d'avance	19 454	19 454		
TOTAL	203 799	200 799		

4.3 - Charges à payer par poste de bilan

Charges à payer	Montant
Emprunts & dettes établ. de crédit	
Emprunts & dettes financières div.	
Fournisseurs	4 637
Dettes fiscales & sociales	18 878
Autres dettes	
TOTAL	23 515

Serge ICARDI
Expert Comptable
Commissaire aux comptes
252, Avenue du Mont Ventoux
84400 JONQUERETTES
Tél. 04 90 06 11 44 - Fax 04 90 27 97 72

ASSOCIATION LE PAS

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025

ANNEXE ASSOCIATION

Aux comptes annuels présentée en Euro
- Avec comptes substitués

6 - Autres informations

6.1 - Rémunération des cadres dirigeants

Applicable aux associations dont le budget annuel est supérieur à 150 000 E et recevant une ou plusieurs subventions de l'État ou d'une collectivité territoriale dont le montant est supérieur à 50 000 E.

Au sein de l'association, le montant des rémunérations et avantages en nature des trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés visés par l'article 20 de la loi n°2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif n'est pas communiqué.

En effet, compte tenu de l'organisation et de la répartition des pouvoirs au sein de la structure, cette information reviendrait à indiquer une rémunération individuelle..

6.2 - Honoraires du commissaire aux comptes

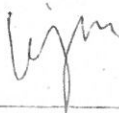
Le montant total des honoraires du commissaire aux comptes liés à sa mission de contrôle légal des comptes figurant au compte de résultat de l'exercice s'élèvent à 2200 HT.

Serge ICARDI
Expert Comptable
Commissaire aux comptes
252, Avenue du Mont Ventoux
84450 JONQUERETTES
Tél. 04 90 86 11 44 - Fax 04 90 27 97 72

Le 28 mars 2026

Lu et approuvé

Marianne Vilpini,
Co-Présidente



Raphaëlle Gopaul,
Co-Présidente



Marc Maillet
Trésorier

